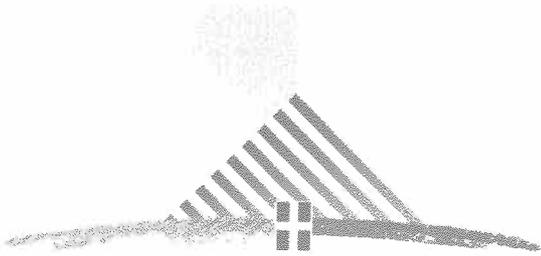


Archamps, le 3 décembre 2009



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GENEVOIS

BÂT. ATHÉNA - SITE D'ARCHAMPS
74160 ARCHAMPS
TÉL. 04.50.95.92.60 - FAX 04.50.95.92.69
www.cc-genevois.fr

LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

AURA LIEU
LUNDI 14 DECEMBRE 2009 à 20H00
(Bâtiment "Athéna" - Amphithéâtre - rez-de-chaussée)

ORDRE DU JOUR

- 1° - Présentation de la Prévention Spécialisée par l'Association Passage, en présence des membres de la Commission Sociale
- 2° - Approbation compte rendu du conseil communautaire du 26 octobre 2009
- 3° - Compte rendu des représentations : SIDEFAGE, SIMBAL, SIGETA, SMAG, PROJET D'AGGLO, EPF, SMETD, GLCT
- 4° - Compte rendu des travaux du Bureau
- 5° - DELIBERATIONS
 - Assainissement
 - Adoption budget régie
 - Avenant protocole 35 h pour astreintes liées à la régie
 - Marché travaux réseaux - 4 lots géographiques
 - Marché curage des réseaux
 - Décision modificative n° 2009.08
 - Budget général : DM n° 2009.05 et Budget locaux industriels : DM n° 2009.03
 - Eau : marché pour la gestion du réseau communautaire d'alimentation en eau potable
 - Mutualisation du service Sport entre la commune de St-Julien et la CCG
 - Mission Locale : avenant à la convention
 - ARC SM : modification des statuts
 - SMDEA : modification des statuts
 - Groupement de commandes pour les travaux de l'Espace omnisports du Salève
- 6° - Divers

Le Président,
Bernard GAUD



COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU

Depuis le dernier compte rendu, le Bureau s'est réuni le 5 octobre et le 2 novembre 2009

Bureau du 5 octobre 2009

1- Soutien à la demande de subvention FEDER pour l'Office du tourisme

L'Office du Tourisme de Saint-Julien et du Genevois souhaite véritablement compter parmi les premiers offices de territoire à potentiels touristiques sous-exploités pour sortir des sentiers battus du réceptif et de l'information généreuse sans traçabilité, en privilégiant la communication, la promotion, la mise en réseau des professionnels autour des technologies de l'information actuellement disponibles. L'action, objet du dossier de demande de subvention FEDER, est donc étroitement liée au numérique, à ce qu'il offre.

Il s'agit d'une stratégie de promotion, de communication, de réservation, visant, par ce biais, à faire sortir le territoire de l'ombre dans laquelle il se trouve, à faciliter la réservation, à doper les courts séjours et capter très en amont des segmentations de clientèle identifiées.

Cette stratégie a été pensée en intégrant les outils disponibles (SITRA), en s'appuyant sur les nouvelles habitudes de consommation des touristes (montée en puissance du E.tourisme en terme d'information, de comparaison et de consommation), en minimisant la production papier, si importante dans ce milieu, et en établissant des contacts physiques complémentaires au monde virtuel qu'est le net pour conforter et personnaliser l'image créée.

Elle a pour objectif de :

- doper la promotion et la communication avec des moyens que tous les offices français n'exploitent pas encore à leur juste valeur et dont le rapport qualité/prix a été démontré,
- apparaître aussi systématiquement que possible, via un écran interposé, aux yeux des touristes potentiels qui, faute de le connaître, ne peuvent imaginer venir séjourner sur notre territoire (moteurs de recherche),
- capter ces touristes internautes en amont de leur arrivée à destination finale en suscitant l'envie et l'intérêt de venir,
- accompagner ou permettre à des adhérents comme les hébergeurs d'être présents sur le net et d'optimiser leurs locations alors même qu'ils n'ont pas les moyens d'une action individuelle de ce type,
- et par là même créer de nouveaux flux de personnes, des nuitées plus nombreuses, l'accueil d'événements, de la consommation et, indirectement, stabiliser les emplois en place, en créer de nouveaux.

Cette action est estimée à 250 000 €. La subvention FEDER, qui pourrait être de 175 000 €, implique un autofinancement de 10 % par l'Office du Tourisme et 20 % par la Communauté de Communes soit 50 000 €, répartis sur deux ans.

En conséquence, le Bureau décide de soutenir, en 2009 et 2010, cette action de développement du numérique, sous condition que le dossier de demande de subvention FEDER soit accepté, et de verser à l'Office du Tourisme une participation de 20 % du budget engagé, dans la limite de 50 000 €, répartis sur deux ans.

2- Contrat de rivières : demande de subvention pour marché "Seuil du Moulin"

Sur la commune de Collonges-sous-Salève, des travaux d'aménagements hydrauliques de lutte contre les inondations sont inscrits au Contrat de Rivières. Une première tranche de travaux vise à protéger les berges de la Drize et conforter un seuil existant dans le secteur dit "du Moulin", une deuxième consistera en la réalisation de bassins de rétention. Le bureau Hydratec a été désigné pour assurer la maîtrise d'œuvre de ces travaux en 2007.

Suite à diverses réunions de terrain avec la Commune et la Police de l'Eau, Hydratec a remis son projet définitif pour la 1^{ère} tranche, estimant les travaux à 54 267.30 € TTC et la CCG a programmé les travaux correspondants en 2009. De plus, vu la nécessité de réaliser les travaux, comprenant une part de génie végétal, dans le courant de l'automne, il était nécessaire de retenir une

entreprise pour septembre. M. le Président avait alors été autorisé par délibération du 6 juillet 2009 à signer le marché faisant suite à la consultation des entreprises lancée en juin 2009. Cependant, à la demande des partenaires financiers, une nouvelle délibération est nécessaire pour prendre acte du montant exact du marché signé avec l'entreprise MILLET PAYSAGE, retenue pour son offre de 45 466,30 € TTC, et compléter les demandes de subvention sur la base du montant de travaux actualisé.

3- Contrat de rivières : demande de subvention pour les travaux du Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien des boisements de berges - PPRE

- Dans le cadre du contrat de rivières, la CCG a retenu en 2006 l'offre du groupement d'entreprises DYNAMIQUE ENVIRONNEMENT/SEFOREST pour réaliser les travaux de restauration et d'entretien des boisements de berges des cours d'eau du canton. Ce marché à bons de commande, en 2 lots, a été reconduit tous les ans depuis août 2006, et il arrivera à son terme en août 2010, juste avant la fin officielle du Contrat de Rivières.

- A la signature de celui-ci en 2003, la CCG bénéficiait sur cette action d'un taux de subvention des partenaires de 80 %, répartis ainsi : 25 % Agence de l'Eau, 20 % Région, 20 % CG 74, 15 % Etat (DDAF 74). Suite à l'attribution du marché et à la mise en œuvre des travaux, ce taux de subvention est resté inchangé malgré les décroissements de financements entre l'Etat et l'Agence de l'Eau : 50 % Agence de l'eau, 20 % Région, 10 % CG 74.

Le montant cumulé des dépenses en 2 ans (août 2006/août 2008) représente 151 837 € HT, financé à 80 % de subvention, pour réaliser les ¾ des travaux de restauration de cours d'eau du secteur Est, de Collonges à St-Julien.

- Pour finir les interventions sur le secteur Est, une subvention complémentaire de 73 000 € HT a été sollicitée en avril 2008. A cette occasion, l'Agence de l'Eau a fait part d'un changement de taux sur ce type d'opération depuis le 1^{er} janvier 2007, passant de 50 à 30 %. Cependant, après avoir sollicité les autres partenaires du Contrat (CG 74 et Région), la Région Rhône-Alpes a décidé de compenser en partie cette perte de subvention, son taux passant dorénavant de 20 à 30 %.

- Le plan de financement est donc de 117 341 € HT d'investissement pour finir de traiter le secteur Ouest du canton (de Viry à Chevrier), subventionnés par :

- l'Agence de l'Eau à 30 %, représentant un montant d'aide de	35 202 €
- la Région à 30 %, représentant un montant d'aide de	35 202 €
- le CG 74 à 10 %, représentant un montant d'aide de	11 734 €

soit un total de 82 138 €, ce qui augmente la part d'autofinancement sur cette action de 11 734 € sur le budget 2010, pour terminer les actions prévues au Contrat.

En conséquence, le Bureau prend acte des nouveaux taux de subvention et du nouveau plan de financement du PPRE et décide de solliciter l'aide financière annuelle de la Région, du CG 74 et de l'Agence de l'Eau sur ce dossier.

4- Budget général : DM n° 2009-03

Il convient de prévoir les crédits nécessaires à l'achat d'un chariot de ménage et d'un gonfleur pour le gymnase du Vuache (1 800 €). En conséquence, il est accepté de modifier les inscriptions budgétaires ainsi qu'il suit :

Fonctionnement - Dépenses : augmentation du crédit au compte 023 "Virement à la section d'investissement" pour 1 800 € et diminution de crédit au compte 60632 "fourniture de petit équipement" pour 1 800 €.

Investissement - Dépenses : augmentation du crédit au compte 2188 "Autres immobilisations" pour 1 800,00 € et en recettes : augmentation de crédit au compte 021 "Virement de la section de fonctionnement" pour 1 800 €.

5- Budget assainissement : DM n° 2009-06

Il est nécessaire d'augmenter les crédits pour l'opération "Travaux d'assainissement secteur de Vigny à Jonzier" (n° 29), pour prendre en compte les révisions de prix et de régulariser des acquisitions immobilières, suite à une erreur d'imputation. En conséquence, il est décidé de modifier les inscriptions budgétaires ainsi qu'il suit :

En dépenses : augmentation de crédit au compte 2315 " Install., mat. et outil. tech.", opération 29 " Jonzier tranche Vigny", pour 10.000 €, réduction de crédit au compte 2315 "Install., mat. et

outil. tech.", opération 102 "Réseaux step Vuache", pour 10.000 €, augmentation de crédit au compte 673 "annulation titres (sur exercice antérieur)", pour 7.242,82 € et diminution de crédit au chapitre 023 "virement à section d'investissement", pour 7.242,82 €.

En recettes : augmentation de crédit au compte 2315 "ninstall. Mat et outill tech" opération 600 "Chênex réseaux", pour 6.046,82 €, augmentation de crédit au compte 2315 "install. Mat et outill tech" opération 900 "Vers step", pour 1.196 € et diminution de crédit au chapitre 021 "virement de la section de fonctionnement", pour 7.242,82 €.

6- Principe de recruter un apprenti dans le cadre d'une formation par alternance

L'IUT d'Annecy, en partenariat avec le Centre de Gestion 74, le CNFPT et les Collectivités Territoriales, dispense une formation sous contrat d'apprentissage permettant l'obtention d'une licence professionnelle de management opérationnel des collectivités publiques.

Cette formation se déroule sur une année durant laquelle l'étudiant est présent 3 jours/semaine en moyenne dans la collectivité et doit participer au fonctionnement des services. Il doit en outre réaliser une mission répondant à un besoin précis, dans le cadre d'un projet tutoré.

Suite au nouvel organigramme de la Communauté de Communes, il est nécessaire de reprendre l'intégralité des fiches de poste et de réaliser un plan de formation, et cette mission entre parfaitement dans le cadre de la formation proposée par l'Université. De plus, compte tenu du profil requis pour encadrer l'apprenti, le Directeur Général des Services peut être désigné pour être son maître d'apprentissage. Une participation de 925 € sera à verser à Forma Sup et le salaire versé à l'apprenti correspondra à 69 % du SMIC.

En conséquence, le Bureau accepte d'adopter le principe d'accueillir un étudiant de l'IUT d'Annecy en contrat d'apprentissage pour l'année scolaire 2009-2010, aux conditions énoncées ci-dessus.

7- Subvention La Salévienne pour exposition "Passage de la frontière"

L'association "La Salévienne" a sollicité la Communauté de Communes pour une subvention lui permettant de couvrir les frais relatifs à la préparation d'un cycle de manifestations autour du thème "Des passages de la frontière lors de la Seconde Guerre Mondiale". Ces manifestations comprennent *la publication d'une biographie* du Père Louis-Adrien Favre, fait "Juste parmi les Nations" par l'Etat d'Israël, *et de sa correspondance* pendant sa période de captivité, *une exposition* consacrée à ce personnage, dans les locaux des Archives de Genève puis dans le canton et *un colloque*, organisé à Ville La Grand le 21 novembre prochain, sur la problématique de la frontière durant cette période.

Le budget prévisionnel fourni par l'Association pour l'ensemble des frais d'organisation de ces manifestations s'élèverait à 20 000 €. Il est précisé que cet événement répond aux critères de subvention définis par la CCG puisqu'il est unique sur le canton et spécifique, car il met à l'honneur un personnage de la région (enseignant au Juvénat de Ville-la-Grand) et, à travers lui, les 51 Justes originaires du département, dont plusieurs du canton de Saint-Julien.

Le Bureau accepte donc de verser une subvention de 2 300 € à l'association "La Salévienne", sous condition que l'exposition prévue soit bien présentée dans le canton, afin de la rendre accessible à la population locale.

Bureau du 2 novembre 2009

1- Requalification RD 1206 - Convention de financement

La CCG s'est engagée dans le Projet d'Agglomération franco-valdo-genevois. Elle souhaite renforcer le pôle de Saint-Julien-en-Genevois comme centralité régionale et favoriser le développement des transports collectifs. Ces objectifs sont partagés avec la ville de Saint-Julien et s'inscrivent dans la politique départementale de développement de l'intermodalité et de requalification des anciennes routes nationales. En complément des travaux engagés pour l'aménagement en site propre de l'avenue de Genève au pôle multimodal (gare) de Saint-Julien, les partenaires -Département, ville et Communauté de Communes- souhaitent :

- garantir l'accessibilité à Saint-Julien et assurer un rabattement efficace pour tout le canton,
- créer une liaison routière qui permettra le développement du transport en commun entre le Site d'Archamps et Saint-Julien.

Pour répondre à ces objectifs, cinq tronçons d'études ont été définis :

- 1- Etude d'un tracé routier pour accéder aux quartiers ouest de Saint-Julien (Lycée, Chabloux) depuis la RD 1206 – *en cours*
- 2- Etude de l'entrée de ville (depuis le carrefour de jonction RD 1201 / 1206 jusqu'au carrefour d'entrée de ville)
- 3- Etude des aménagements des abords de la gare – *en cours de finalisation*
- 4- Etude des aménagements entrée est
- 5- Etude d'un tracé routier pour relier le Site d'Archamps à Saint-Julien

Les bureaux INGEROP et PAYSAGE PLUS ont été choisis pour cette mission dont le coût devrait s'élever à 99 192 € HT. De plus, les études portant sur les tronçons 1 et 3 sont en cours.

- Pour finaliser le partenariat entre la ville, le Département et la CCG, le Bureau approuve la convention à signer, dont les modalités de financement sont les suivantes : Département, 50 %, Commune, 25 % et CCG, 25 %, soit un montant prévisionnel de 24 800 € HT pour la CCG.

Il est précisé que les élus considèrent l'étude du tracé routier entre Archamps et Saint-Julien comme prioritaire.

- De plus, le Président informe le Bureau sur le virement de crédit nécessaire pour cette étude de requalification RD 1206 : la dépense sera financée sur le compte 20414 "Communes" par virement du compte 20413 "Département", où était inscrite une somme de 40 000 € au titre de la participation aux études du contournement de Viry.

2- Budget général : DM 2009-04

Le Bureau prévoit le complément de crédits nécessaire à l'installation d'un nouveau système de chauffage dans les bureaux de la CCG (30 000 €), l'inscription de crédits nécessaire au règlement du plafond estimatif de la participation à la valeur ajoutée 2009, cette participation était auparavant déduite des versements faits par les services fiscaux au titre de la fiscalité locale (21 542 €). La régularisation sera faite en fonction des déclarations des entreprises. Les inscriptions budgétaires seront modifiées en conséquence.

3- Budget Location Locaux Industriels : DM 2009-03

Cette décision modificative permet, sous forme d'autorisation spéciale de compléter les avances faites à la SEDHS pour le financement du solde de la 1^{ère} tranche pour 60 000 € et de prendre en compte les écritures patrimoniales liées à l'avance faite à la SEDHS pour 60 000 €.

Les inscriptions budgétaires seront modifiées en conséquence.

4- Assainissement : achat de 4 véhicules à l'UGAP : 3 Kangoo Renault et 1 Clio Renault

Dans le cadre de la mise en place de la régie d'assainissement à autonomie financière, il convient d'ores et déjà de commander des véhicules pour une mise en route au 1^{er} janvier 2010 et le Conseil Communautaire, par délibération du 26 octobre 2009, a décidé de modifier les inscriptions budgétaires pour permettre l'achat de véhicules pour un montant de 66 000 € T.T.C.

La collectivité a fait appel à la Centrale d'achat public UGAP. Ainsi, conformément aux dispositions de l'article 31 du Code des marchés publics, le pouvoir adjudicateur est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence. La consultation auprès de l'UGAP a porté sur l'achat de 4 véhicules :

- 3 KANGOO EXPRESS CONFORT 1,5 DCI, destinés aux 3 agents en charge de l'exploitation des stations d'épuration, des réseaux et ouvrages d'assainissement ; le montant de la proposition pour ces 3 véhicules est de 38.002,12 € TTC,
- 1 CLIO 5 P DYNAMIQUE 1,5 DCI 85, destinée à l'agent responsable du pôle exploitation ainsi qu'aux déplacements effectués par le service assainissement ; le montant de la proposition est de 13.470,10 € TTC.

Les équipements de sécurité des véhicules (balisage, signalisation lumineuse) seront installés par un concessionnaire Renault.

Le Bureau accepte la proposition de l'UGAP pour l'acquisition des 4 véhicules mentionnés ci-dessus, pour un montant total de 51.472,22 € TTC

5- Budget Assainissement : Recrutement d'un stagiaire dans la cadre d'une formation en alternance avec Ecoris

Un poste à mi-temps a été créé par délibération du Conseil Communautaire du 21 septembre 2009 pour la facturation des redevances assainissement au sein de la régie créée à compter du 01.01.2010. Une publicité a alors été organisée.

Récemment, un étudiant, qui a travaillé un mois et demi à la CCG au service comptabilité durant l'été 2009, nous a contactés pour être embauché en contrat de professionnalisation, en vue de préparer, avec Ecoris, un BTS d'assistant de gestion PME-PMI, sur deux ans. En effet, l'entreprise avec laquelle il a commencé ce contrat, en septembre 2009, est en liquidation judiciaire.

Mais le contrat de professionnalisation, dans une entreprise privée, est pris en charge par le fonds auquel cotisent toutes les entreprises privées (soit 5 200 € HT par année scolaire) et l'étudiant perçoit une rémunération de 80 % du SMIC. Comme la CCG est une structure publique, l'étudiant en formation est considéré comme stagiaire, et il est nécessaire que les frais de formation soient pris en charge par la collectivité. Cette formation serait organisée à l'école les lundis, mardis, jeudis et vendredis matins et dans la collectivité le reste du temps et les vacances scolaires, soit un peu plus d'un mi-temps.

Au niveau budgétaire, la prise en charge de la formation (5 200 € HT/an versés à Ecoris) et une indemnité de stage correspondant à 50 % du SMIC équivalent à la somme prévue pour le mi-temps salarié. Les membres du Bureau adoptent le principe d'accueillir, à compter du 9/11/2009, un étudiant d'Ecoris – Annemasse, en formation BTS d'assistant de gestion PME-PMI pour les années scolaires 2009/2010 et 2010/2011, autorisent le versement à Ecoris de 4 160 € HT (8/10^{ème}) pour 2009/2010 et 5 200 € HT pour 2010/2011 et à l'étudiant, une indemnité mensuelle de stage correspondant à 50 % du SMIC.

6- Budget Général, compétence Economie : Engagement de l'étude préalable FISAC et demande de subvention

Une option FISAC a été retenue dans le marché passé avec la Maison de l'Economie Développement -MED-, début 2009, et une information sur le projet d'une étude préalable a été faite au Bureau du 6 juillet 2009. Une rencontre a été organisée avec le Délégué Régional au Commerce et à l'Artisanat (DRCA) en septembre. Cette séance avait 2 objectifs principaux : d'une part, informer le DRCA du projet de la CCG de travailler à une opération de (re)dynamisation des activités de proximité sur son territoire et de présenter les raisons de ce projet, d'autre part, de lui demander de financer une part de la mission confiée par la CCG à la MED, visant à l'accompagner pour la réalisation d'une étude préalable à un FISAC.

La délégation de la CCG a présenté le territoire, en insistant sur sa structuration autour d'un centre-ville -Saint-Julien-en-Genevois- de centres-bourgs et de centres-villages, sur la particularité frontalière et sur l'ouverture récente du Vitam'Parc, centre d'attractivité important.

Le DRCA estime qu'une réflexion sur les activités de proximité à cette échelle multipolaire est pertinente. Il insiste sur plusieurs points : le rôle important que doit jouer le tissu artisanal, notamment dans les zones rurales ou péri-urbaines du territoire, ainsi que les associations de commerçants, tant dans la construction du dossier que dans la mise en œuvre des actions, et l'intérêt d'associer largement les chambres consulaires au projet.

Le DRCA apporte également quelques conseils techniques sur la conduite de l'opération :

- . prévoir un système de gouvernance associant pleinement chaque partenaire : Etat, Unions commerciales, chambres consulaires, Région, Département...;
- . prévoir une opération FISAC à double niveau : 1/ des actions intercommunales, portées par la CCG, pour traiter des problématiques récurrentes, 2/ des actions communales, portées par les communes qui le souhaitent, pour traiter des problématiques spécifiques à un secteur géographique ; ce schéma présente l'avantage de maximiser les fonds mobilisables et d'apporter de la souplesse dans la mise en œuvre des actions ;
- . inclure dans des dossiers distincts les actions liées aux marchés non-sédentaires ;
- . concentrer davantage les moyens de préparation sur la réflexion et le montage des actions, plutôt que sur le diagnostic pur ;
- . prévoir très tôt des indicateurs de résultats des actions qui seront engagées.

Le Bureau décide d'engager cette étude préalable à un FISAC, confiée à la MED, comme prévu dans le marché, pour un montant de 21 096 € HT et de solliciter les subventions éventuelles.

PROJET DE DELIBERATION

BUDGET "REGIE ASSAINISSEMENT"

APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2010

JT/CC/091214

Monsieur le Président rappelle que suite à la transformation du service assainissement en régie à autonomie financière au 1^{er} janvier 2010, il a été créé un nouveau budget dénommé "Régie d'assainissement" par délibération du Conseil Communautaire du 21 septembre 2009 et qu'il convient de l'adopter.

Il procède alors à la lecture du Budget Primitif 2010.

Le budget annexe s'équilibre

en fonctionnement à :

DEPENSES	3 871 000,00 €
RECETTES	3 871 000,00 €

en investissement à :

DEPENSES	9 146 899,00 €
RECETTES	9 146 899,00 €

Fonctionnement - Dépenses

Détail Imputation	Montants (€ TTC)		Proposition 2010 HT	
	Prévu (BP + DM)	Ordonné au 30.11.09		
Chapitre: 011 - Charges à caractère général	356 114.00	214 235.28	535 723.00	
Art/Chp: 605-011 - Achats d'eau		701.45		
Art/Chp: 6061-011 - Fourn. non stockables (eau, én..)	500.00	596.72	56 000.00	55000 electricite+1000 eau
Art/Chp: 6062-011 - Produits de traitement	1 000.00		17 000.00	11000 neydens 5000 valteiry. 1000 FE2CL3
Art/Chp: 6063-011 - Fourn. d'entretien et de petit	1 000.00	837.06	2 000.00	graisses. produit hygiene
Art/Chp: 6064-011 - Fournitures administratives	1 000.00	1 795.85	3 000.00	2000 de travaux reprographie
Art/Chp: 6066-011 - Carburants	2 200.00	1 521.20	4 800.00	6 véhicules a 800 €
Art/Chp: 6068-011 - Autres matières et fournitures	500.00	47.92		
Art/Chp: 611-011 - Sous-traitance générale	5 000.00	3 170.22		(2009 sidelage voir 6286)
Art/Chp: 6132-011 - Locations immobilières	2 700.00	2 515.88	5 700.00	garage (5 vehicules)
Art/Chp: 6135-011 - Locations mobilières	600.00	403.60		
Art/Chp: 6152-011 - Sur biens immobiliers	100 000.00	63 988.36	50 400.00	loc presse bande+ decanteur
Art/Chp: 6152-011 - Sur biens immobiliers			20 000.00	réparation pompes
Art/Chp: 6152-011 - Sur biens immobiliers			18 600.00	espaces verts et faucardage
Art/Chp: 6152-011 - Sur biens immobiliers			131 950.00	curage+sable et graisse(marche bon de commande)
Art/Chp: 61551-011 - Matériel roulant	2 500.00	687.19	3 000.00	500€ par vehicules entretien et pneus
Art/Chp: 6156-011 - Maintenance	2 000.00		2 000.00	logiciel SAGA
Art/Chp: 6156-011 - Maintenance			27 000.00	maintenance electro
Art/Chp: 6156-011 - Maintenance			6 000.00	maintenance moteur. fine bulle. surpresseurs et centrifugeuse
Art/Chp: 6161-011 - Multirisques	1 600.00	1 687.69	4 000.00	Assurance voiture. l'assurance de la régie (2 000€)
Art/Chp: 617-011 - Études et recherches	28 000.00	25 595.55	41 500.00	birraux+analyse boues +analyse eaux
Art/Chp: 618-011 - Divers	2 000.00	489.04	3 000.00	doc +formations
Art/Chp: 6226-011 - Honoraires	23 450.00	6 039.80	3 000.00	verification electriques. appareil levage.disconnecteur.ballon anti bélier
Art/Chp: 6227-011 - Frais d'actes et de contentieux	12 000.00	2 730.00	10 000.00	reste de 2009 lié à la step?
Art/Chp: 6228-011 - Divers	118 000.00	71 325.96	66 000.00	Boues (felix.milano/valteiry). compostiere savoie.veolia tvd.agriculteur vulbens)
Art/Chp: 6231-011 - Annonces et insertions	500.00	2 877.99	1 000.00	
Art/Chp: 6248-011 - transport autres			20 000.00	onyx (loc+transp)
Art/Chp: 6251-011 - Voyages et déplacements	500.00	57.90	500.00	
Art/Chp: 6257-011 - Réceptions	2 500.00	936.98	2 000.00	
Art/Chp: 6261-011 - Frais d'affranchissement	2 200.00	1 730.30	3 000.00	
Art/Chp: 6262-011 - Frais de télécommunications	4 200.00	4 105.47	8 000.00	Participation envoi règlement service
Art/Chp: 627-011 - Services bancaires et assimilés	10.00		10.00	frais de change
Art/Chp: 6281-011 - Concours divers (cotisations...)		80.00		
Art/Chp: 6287-011 - Remboursements de frais	11 044.00		11 050.00	poste sig+véhicule spanc
Art/Chp: 6288-011 - Autres	31 000.00	20 100.15	5 000.00	sidelage
Art/Chp: 6288-011 - Autres			10 000.00	caméra sur réseau existant
Art/Chp: 63512-011 - Taxes foncières	110.00	213.00	213.00	
Chapitre: 012 - Charg. pers. et frais assimilés	250 695.00	4 643.71	408 000.00	
Art/Chp: 6215-012 - Personnel affecté par la colle..	242 695.00			
Art/Chp: 6454-012 - Cotisations aux ASSÉDIC		168.69		
Art/Chp: 6458-012 - Cot. aux autres organismes soc..	8 000.00	4 475.02		
Chapitre: 022 - Dépenses imprévues Fonct	0.00		30 000.00	
Art/Chp: 022-022 - Dépenses imprévues			30 000.00	
Chapitre: 023 - Virement à la sect° d'investis.	1 053 767.85		1 012 623.00	
Art/Chp: 023-023 - Virement à section investis.	1 053 767.85		1 012 623.00	
Chapitre: 042 - Opérations d'ordre entre sectio	454 654.00	40 654.00	490 654.00	
Art/Chp: 6811-042 - Dot. aux amort./immo. incorp. ..	414 000.00		450 000.00	
Art/Chp: 6812-042 - Dot. aux amort. des charges d'..	40 654.00	40 654.00	40 654.00	
Chapitre: 65 - Autres charges gestion courante	1 085 000.00		1 230 000.00	
Art/Chp: 651-65 - Red. pour concess., brevets, l..	1 080 000.00		1 200 000.00	1,22 chf/m3
Art/Chp: 654-65 - Pertes/créances irrécouvrables	5 000.00		30 000.00	
Chapitre: 66 - Charges financières	117 000.00	51 716.57	97 000.00	
Art/Chp: 66111-66 - Intérêts réglés à l'échéance	117 000.00	51 716.57	95 000.00	
Art/Chp: 668-66 - Autres charges financières			2 000.00	dont frais bancaires / prelev auto
Chapitre: 67 - Charges exceptionnelles	63 242.82	46 491.06	47 000.00	
Art/Chp: 6711-67 - Intérêts moratoires et pénalit..	1 000.00		2 000.00	
Art/Chp: 6718-67 - Autres charges except./opé. de..	15 000.00	1 640.00	25 000.00	indemnités suite travaux
Art/Chp: 673-67 - Titres annulés (sur ex. ant.)	47 242.82	44 851.06	20 000.00	
Chapitre: 68 - Dotations aux amortissements	19 130.00		20 000.00	
Art/Chp: 6815-68 - Dot. aux prov./risques et char..	19 130.00		20 000.00	
TOTAL Fonctionnement - Dépense	3 399 603.67	357 740.62	3 871 000.00	

PROJET BP 2010 - REGIE ASSAINISSEMENT
Fonctionnement - Recettes

Imputation	Prévu (BP + DM)	Ordonnancé au 30.11.09	Propo 2010
Chapitre: 002 - Excédent antérieur reporté Fon	194 103.67		0.00
Art/Chp: 002-002 - Excédents antérieurs reportés	194 103.67		
Chapitre: 042 - Opérations d'ordre entre sectio	72 500.00		80 000.00
Art/Chp: 777-042 - Quote-part des subs. d'invt \	72 500.00		80 000.00
Chapitre: 70 - Ventes prod fab, prest serv, mar	2 995 000.00	3 072 750.83	3 654 000.00
Art/Chp: 704-70 - Travaux BRANCHEMENTS	333 000.00	349 366.74	300 000.00
Art/Chp: 704-70 - Travaux PRE	673 000.00	1 127 433.98	600 000.00
Art/Chp: 70611-70 - Redev assain collectif	1 986 000.00	1 592 451.69	2 754 000.00
Art/Chp: 7068-70 - Autres prestations de services	3 000.00	3 468.42	
Art/Chp: 7087-70 - Remboursements de frais		30.00	
Chapitre: 74 - Subventions d'exploitation	135 000.00	271 243.54	135 000.00
Art/Chp: 741-74 - Primes d'épuration	135 000.00	270 243.54	135 000.00
Art/Chp: 747-74 - Subs. et part. des collectivit..		1 000.00	
Chapitre: 76 - Produits financiers	1 000.00		0.00
Art/Chp: 768-76 - Autres produits financiers	1 000.00		
Chapitre: 77 - Produits exceptionnels	2 000.00	2 554.66	2 000.00
Art/Chp: 7711-77 - Dédits et pénalités perçus		2 554.66	
Art/Chp: 773-77 - Mandats annulés (sur ex. ant.)..	2 000.00		2 000.00
TOTAL Fonctionnement - Recette	3 399 603.67	3 346 549.03	3 871 000.00

1.62 € : m3 au 01 01 2010

PROJET BP 2010 - REGIE ASSAINISSEMENT

Investissement - Dépenses

Imputation	Prévu (CRBP+BP+DM)	Ordonné au 30.11.09	Proposition 2010
			BP 2010 (HT)
Opr: Non affecté	6 053 590.26	631 505.32	1 901 348.00
Art/Chp: 001-001 - Déficit antérieur reporté	4 214 958.65		
Art/Chp: 020-020 - Dépenses imprévues	739.47		20 000.00
Art/Chp: 139118-040 - Autres	1 200.00		
Art/Chp: 13912-040 - Régions	4 300.00		
Art/Chp: 13915-040 - Groupements de collectivité	57 300.00		80 000.00
Art/Chp: 13918-040 - Autres	9 700.00		
Art/Chp: 1641-16 - Emprunts en euro	11 200.00	8 316.16	
Art/Chp: 1681-16 - Autres emprunts	234 300.00	237 579.85	266 900.00
Art/Chp: 1687-16 - Autres dettes			1 200 000.00
Art/Chp: 21532-21 - Réseaux d'assainissement	663 654.29	385 609.31	334 448.00
Art/Chp: 21562-21 - Service d'assainissement	4 024.54		
Art/Chp: 2315-23 - Install., mat. et outill. tech.	50 000.00		
Art/Chp: 2762-041 - Créance/transfert de droits	800 000.00		
Art/Chp: 4581-4581 - Dépenses (A subdiviser)	2 213.31		
Opr: 101 - STEP	1 142 773.35	23 994.41	
Art/Chp: 2111-21 - Terrains nus	7 500.00		
Art/Chp: 2125-21 - Terrains bâtis	11 103.66	11 326.98	
Art/Chp: 21351-21 - Bâtiments d'exploitation	8 556.26		
Art/Chp: 2151-21 - Install. complexes spécialisés	1 196.00		
Art/Chp: 2154-21 - Matériel industriel	12 667.43	12 667.43	
Art/Chp: 2315-23 - Install., mat. et outill. tech.	1 101 750.00		
Opr: 101A - Step Vuache		144 780.46	2 481 000.00
Art/Chp: 2111-21 - Terrains nus		7 135.39	
Art/Chp: 2315-23 - Install., mat. et outill. tech.		137 645.07	2 481 000.00
Opr: 102 - Réseau	2 113 915.46	392 734.15	3 219 200.00
ETUDES DIAG Art/Chp: 2031-20 - Frais d'étude	15 930.72	6 932.02	100 000.00
BO-HOPITAL Art/Chp: 2154-21 - Matériel industriel	20 000.00		
NE-HUFFINS Art/Chp: 2154-21 - Matériel industriel	179 000.00		
POSTES RELEVAGES Art/Chp: 2154-21 - Matériel	50 825.22	31 524.65	20 000.00
Art/Chp: 2188-21 - Autres		824.04	
Art/Chp: 2315-23 - Install., mat. et outill. tech.	-91 053.20		
ETUDES DIAG Art/Chp: 2315-23 - Install., mat. et outill. tech.	108 000.00		
AR-ARBIGNY Art/Chp: 2315-23 - Install., mat. et outill. tech.			
BE-ZAC EFFONDREMENT Art/Chp: 2315-23 - Install., mat. et outill. tech.			
CO-CHAMPRE Art/Chp: 2315-23 - Install., mat. et outill. tech.	221 978.01	184 339.22	
CO-LE CLOS Art/Chp: 2315-23 - Install., mat. et outill. tech.	15 000.00		90 000.00
CO-CRETS Art/Chp: 2315-23 - Install., mat. et outill. tech.	128 000.00		
CV-VUACHE Art/Chp: 2315-23 - Install., mat. et outill. tech.	301 387.00		2 436 200.00
CX-ANTENNES LOTISS Art/Chp: 2315-23 - Install., mat. et outill. tech.	1 882.21	613.37	
FE-GROSSAZ Art/Chp: 2315-23 - Install., mat. et outill. tech.	1 196.00		
PR-BEL AIR Art/Chp: 2315-23 - Install., mat. et outill. tech.	52 800.00		
PR-COQUET Art/Chp: 2315-23 - Install., mat. et outill. tech.			
PR-ZAC DEVIATION EU Art/Chp: 2315-23 - Install., mat. et outill. tech.			60 000.00
NE-BOTILLONS Art/Chp: 2315-23 - Install., mat. et outill. tech.	1 500.00		
SJ-CERTOUX Art/Chp: 2315-23 - Install., mat. et outill. tech.	25 980.07	15 253.75	
SJ-RTE FEIGERES Art/Chp: 2315-23 - Install., mat. et outill. tech.	136 344.00	34 399.54	
SJ-RUE LEMAN Art/Chp: 2315-23 - Install., mat. et outill. tech.	992.74		115 000.00
SJ-VX MOULINS Art/Chp: 2315-23 - Install., mat. et outill. tech.			30 000.00
SJ-RUE FLEURS Art/Chp: 2315-23 - Install., mat. et outill. tech.			40 000.00
SJ-PERLY Art/Chp: 2315-23 - Install., mat. et outill. tech.			78 000.00
NE-ENVIGNES Art/Chp: 2315-23 - Install., mat. et outill. tech.	67 387.69	64 744.22	
NE-HUFFINS Art/Chp: 2315-23 - Install., mat. et outill. tech.	241 000.00	16 163.54	
VA-SORBIER Art/Chp: 2315-23 - Install., mat. et outill. tech.	32 976.00	6 136.53	
VE-CHEF LIEU Art/Chp: 2315-23 - Install., mat. et outill. tech.	335 789.00		
VI-LA RIPPE (CH) Art/Chp: 2315-23 - Install., mat. et outill. tech.	231 000.00	8 294.12	250 000.00
VU-CARROZ Art/Chp: 21532-21 - Réseaux d'assainissement		22 989.73	
VU-CARROZ Art/Chp: 2315-23 - Install., mat. et outill. tech.	36 000.00	519.42	
Opr: 102A - Savigny Cortagy			
Art/Chp: 2315-23 - Install., mat. et outill. tech.			

REMBOURSEMENT AVANCE BG
marché branchts - extensions

Investissement - Dépenses

Opr: 102B - Vers chef-lieu réseau moe		7 226.27	13 911.00
Art/Chp: 2315-23 - Install., mat. et outil. tech.		7 226.27	13 911.00 HT
Opr: 102C - Vers chef-lieu réseau travaux		602.56	800 000.00
Art/Chp: 2315-23 - Install., mat. et outil. tech.		602.56	800 000.00 HT
Opr: 102D - Valleiry Sorbier		45 119.03	
Art/Chp: 2315-23 - Install., mat. et outil. tech.		45 119.03	
Opr: 102E - Vuache réseau transfert		11 461.27	
Art/Chp: 2315-23 - Install., mat. et outil. tech.		11 461.27	
Opr: 13 - Savigny tranche		454.63	454.61
Art/Chp: 2315-23 - Install., mat. et outil. tech.	454.63	454.61	
Opr: 16 - Dingy réseau		372.88	372.86
Art/Chp: 2315-23 - Install., mat. et outil. tech.	372.88	372.86	
Opr: 20 - Jonzier tranche		4 914.11	
Art/Chp: 2315-23 - Install., mat. et outil. tech.	4 914.11		
Opr: 24 - Chevrier Grand Pré		46 382.95	44 968.92
Art/Chp: 2315-23 - Install., mat. et outil. tech.	46 382.95	44 968.92	
Opr: 25 - Viry Essertet Step		641 638.00	444 998.52
Art/Chp: 2315-23 - Install., mat. et outil. tech.	641 638.00	444 998.52	847.00 HT
Opr: 26 - Viry Essertet step tranche		81 564.00	49 292.19
Art/Chp: 2315-23 - Install., mat. et outil. tech.	81 564.00	49 292.19	795.00 HT
Opr: 29 - Jonzier tranche Vigny		695 000.00	677 172.14
Art/Chp: 2315-23 - Install., mat. et outil. tech.	695 000.00	677 172.14	13 000.00 HT
Opr: 300 - Valleiry Step réhabilitatio		36 241.19	
Art/Chp: 21562-21 - Service d'assainissement	27 522.35		
Art/Chp: 2315-23 - Install., mat. et outil. tech.	8 718.84		
Opr: 35 - Chênex Joira Vergnollet tranche			630 000.00
Art/Chp: 2315-23 - Install., mat. et outil. tech.			630 000.00 HT
Opr: 36 - Dingy Raclaz/Fontaine trat		716 796.00	597 208.43
Art/Chp: 2315-23 - Install., mat. et outil. tech.	716 796.00	597 208.43	
Opr: 600 - Chenex Tranche assaint		1 370.61	
Art/Chp: 2315-23 - Install., mat. et outil. tech.	1 370.61		
Opr: 800 - Vers tranche		5 879.44	5 837.34
Art/Chp: 2315-23 - Install., mat. et outil. tech.	5 879.44	5 837.34	
Opr: 900 - Vers step		11 022.88	2 586.47
Art/Chp: 2315-23 - Install., mat. et outil. tech.	11 022.88	2 586.47	
Opr: 999 - Administration		120 670.00	2 796.43
Art/Chp: 205-20 - Concessions et droits simil.	33 300.00		21 776.00
Art/Chp: 2182-21 - Matériel de transport	66 000.00		51 472.00
Art/Chp: 2183-21 - Mat. de bureau et mat. infor.	4 500.00	2 796.43	1 829.00
Art/Chp: 2184-21 - Mobilier			1 721.00
Art/Chp: 2188-21 - Autres	16 870.00		10 000.00 signalétique+outillage
TOTAL Investissement - Dépense		11 672 585.76	3 083 111.38

Investissement - Recettes

Détail			Proposition 2010
Imputation	Prévu (CRBP+BP+DM)	Ordonné au 30.11.09	BP 2010
Opr: Non affecté	8 559 695.35	3 453 385.24	6 581 626.00
Art/Chp: 021-021 - Virement section fonctionne	1 053 767.85		1 012 623.00
Art/Chp: 1068-040 - Autres réserves		2 412 731.07	
Art/Chp: 1068-10 - Autres réserves	2 412 731.07		
Art/Chp: 1641-16 - Emprunts en euro	3 024 274.81		3 864 082.00
Art/Chp: 1687-16 - Autres dettes		1 000 000.17	
Art/Chp: 1687-16 - Autres dettes			1 200 000.00 AVANCE BG
Art/Chp: 21532-041 - Réseaux d'assainissement	800 000.00		
Art/Chp: 2762-27 - Créance/transfert de droits à	800 000.00		
Art/Chp: 28 -040 - amortissements	414 000.00		450 000.00
Art/Chp: 4582-4582 - Recettes (A subdiviser)	14 267.62		14 267.00 PVNR SJ
Art/Chp: 4818-040 - Charges à étaler	40 654.00	40 654.00	40 654.00
Opr: 101 - STEP	500 000.00		744 300.00
CV-VUACHE Art/Chp: 1315-13 - Groupements	500 000.00		744 300.00

Investissement - Recettes

Opr: 102 - Réseau	827 354.97	80 406.98	1 222 366.00	
ETUDES DIAG Art Chp: 13111-13 - Agence de	16 827.00		16 827.00	St-Ju
ETUDES DIAG Art Chp: 1313-13 - Départemen	2 019.30		2 019.00	St-Ju
ETUDES DIAG Art Chp: 1315-13 - Groupemen	45 150.00		50 000.00	
BE-ZAC EFFONDREMENT Art Chp: 1313-13	32 214.00	23 033.00		
BE-ZAC EFFONDREMENT Art Chp: 1314-13	16 938.27			
CO-CHAMPRE Art Chp: 1312-13 - Régions	28 005.00	16 377.98	5 601.00	
CO-LE CLOS Art/Chp: 1312-13 - Régions			13 500.00	
CO-LE CLOS Art/Chp: 1315-13 - Groupements de collectivités			18 000.00	
CV-VUACHE Art Chp: 1315-13 - Groupements	407 000.00		730 860.00	
CX-ANTENNES LOTISS Art/Chp: 1312-13 - R	9 180.00	9 180.00		
NE-BOTILLONS Art Chp: 1312-13 - Régions	53 482.00			
NE-ENVIGNES Art/Chp: 1312-13 - Régions	39 246.00			
NE-ENVIGNES Art/Chp: 1315-13 - groupements de collectivités				
SJ-RUE LEMAN Art Chp: 1312-13 - Régions			17 250.00	
SJ-RUE LEMAN Art/Chp: 1315-13 - smdea			23 000.00	
VA-SORBIER Art/Chp: 1312-13 - Régions	14 043.40			
VA-SORBIER Art/Chp: 1315-13 - Groupements	22 000.00	12 000.00		
VE-CHEF LIEU Art/Chp: 1312-13 - Régions	10 752.00	9 216.00		
VE-CHEF LIEU Art/Chp: 1315-13 - Groupemer	130 498.00	10 600.00	345 309.00	
Opr: 13 - Savigny tranche	58 000.00	58 000.00		
Art/Chp: 1315-13 - Groupements de collectivités	58 000.00	58 000.00		
Opr: 16 - Digny réseau	162 262.10	133 735.00		
Art/Chp: 1312-13 - Régions	47 294.10	18 767.00		
Art/Chp: 1315-13 - Groupements de collectivités	114 968.00	114 968.00		
Opr: 19 - Jonzier step	120 000.00	120 000.00		
Art/Chp: 1315-13 - Groupements de collectivités	120 000.00	120 000.00		
Opr: 20 - Jonzier tranche	26 782.00	26 782.00		
Art/Chp: 1315-13 - Groupements de collectivités	26 782.00	26 782.00		
Opr: 24 - Chevrier Grand Pré	52 495.20	52 495.20		
Art/Chp: 1312-13 - Régions	4 237.20	4 237.20		
Art/Chp: 1315-13 - Groupements de collectivités	48 258.00	48 258.00		
Opr: 25 - Viry Essertet Step	348 622.90	110 222.00		
Art/Chp: 13118-13 - Autres	93 600.00	28 080.00	65 520.00	
Art/Chp: 1312-13 - Régions	50 880.90		25 880.90	
Art/Chp: 1315-13 - Groupements de collectivités	204 142.00	82 142.00	122 000.00	
Opr: 26 - Viry Essertet step tranche	143 654.12			
Art/Chp: 1312-13 - Régions	37 654.12			
Art/Chp: 1315-13 - Groupements de collectivités	106 000.00			
Opr: 29 - Jonzier tranche Vigny	60 000.00		30 000.00	
Art/Chp: 1315-13 - Groupements de collectivités	60 000.00		30 000.00	
Opr: 35 - Chênex Joira Vergnollet			220 500.00	
Art/Chp: 1315-13 - Groupements de collectivités			126 000.00	
Art/Chp: 1312-13 - Région			94 500.00	
Opr: 36 - Digny Raclaz/Fontaine tran	378 962.00	18 546.00	348 107.00	
Art/Chp: 13111-13 - Agence de l'eau	61 546.00			
Art/Chp: 1312-13 - Régions	157 416.00		157 416.00	
Art/Chp: 1315-13 - Groupements de collectivités	160 000.00	18 546.00	190 691.00	
Opr: 600 - Chenex Tranche assaint	137 081.82	72 729.82		
Art/Chp: 1312-13 - Régions	51 195.00			
Art/Chp: 1315-13 - Groupements de collectivités	79 840.00	66 683.00		
Art/Chp: 2315-23 - Install., mat. et outil. tech.	6 046.82	6 046.82		
Opr: 700 - Chenex step	12 672.00	12 678.00		
Art/Chp: 13118-13 - Autres	12 672.00	12 678.00		
Opr: 800 - Vers tranche	74 479.30	2 400.00		
Art/Chp: 13111-13 - Agence de l'eau	61 137.00			
Art/Chp: 1312-13 - Régions	10 942.30			
Art/Chp: 1315-13 - Groupements de collectivités	2 400.00	2 400.00		
Opr: 900 - Vers step	210 524.00	1 196.00		
Art/Chp: 1312-13 - Régions	58 254.00			
Art/Chp: 1315-13 - Groupements de collectivités	151 074.00			
Art/Chp: 2315-23 - Install., mat. et outil. tech.	1 196.00	1 196.00		
TOTAL Investissement - Recette	11 672 585.76	4 142 576.24	9 146 899.00	

PROJET DE DELIBERATION

ADMINISTRATION

**MODALITES D'APPLICATION DES 35 HEURES
AVENANT N° 2**

CD/CC/091214

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 7.1,

VU le décret n° 2000-815 du 25 Août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la Fonction Publique de l'Etat,

VU le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et permanences dans la fonction publique territoriale,

CONSIDERANT le protocole d'accord applicable au 1^{er} janvier 2002, et le projet d'avenant n° 2 joint en annexe,

SELON l'avis du comité technique paritaire qui se réunira le 10 décembre 2009,

Monsieur le Vice-Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- de l'AUTORISER à signer l'avenant n° 2 au protocole d'accord sur les 35 heures, relatif au régime des astreintes d'exploitation et de sécurité pour le service assainissement.

PROJET

AVENANT N°2

ACCORD D'APPLICATION SPECIFIQUE

au Protocole d'Accord sur les 35 heures applicable depuis le 1er janvier 2002 pour le service assainissement

Règlement applicable aux agents du service assainissement.

Les agents du service assainissement bénéficient d'une organisation du temps de travail basée sur des cycles hebdomadaires de 5 jours répartis du lundi au vendredi.

Compte tenu de la mise en place de la régie au service assainissement et afin de répondre aux besoins du service 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et mutualiser le travail des agents, il y a lieu de mettre en place un régime d'astreintes d'exploitation et de sécurité.

Les périodes d'astreintes s'entendent comme des périodes pendant lesquelles l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de la Communauté de Communes, a l'obligation d'être joignable et de pouvoir intervenir dans la demi-heure à la demande de la CCG ou d'un utilisateur, en cas de panne, dysfonctionnement ou tout autre problème rencontré.

La durée de l'intervention ainsi que le déplacement aller et retour sur le lieu de travail sont considérés comme un temps de travail effectif et seront rémunérés en conséquence.

Pour effectuer les astreintes l'agent dispose d'un téléphone portable et d'un véhicule équipé.

Compte tenu de l'effectif actuel, chaque agent sera d'astreinte une semaine sur cinq, du lundi 9 heures au lundi suivant 9 heures.

Les astreintes seront rémunérées aux taux en vigueur.

NOTE

COMPETENCE ASSAINISSEMENT

**MARCHE A BONS DE COMMANDE - RESEAUX D'ASSAINISSEMENT
- TRAVAUX DE BRANCHEMENTS ET DE REPARATION
- TRAVAUX D'EXTENSIONS ET DE RENOUVELLEMENT**

JT/CC/091214

Monsieur le Vice-Président rappelle que la Communauté de Communes du Genevois réalise des travaux de branchements, de réparation, d'extension et de renouvellement des réseaux d'assainissement par le biais d'un marché à bons de commande depuis juin 2004.

Le précédent marché arrive à échéance le 31 décembre 2009.

La Communauté de Communes du Genevois a donc lancé le 19 octobre un nouveau marché à bons de commande selon une procédure adaptée (art 28 et 77 du code des marchés publics)

La date limite de réception des offres était fixée au 20 novembre 2009 à 12h00 et 12 offres ont été enregistrées dans les délais :

Lot n°1 (Archamps, Bossey, Collonges-sous-Salève, Saint-Julien-en-Genevois)

Trois offres :

- entreprise Rannard Frères
- groupement d'entreprises Megevand / Besson / Rampa TP
- entreprise Giroud-Garampon

Lot n°2 (Beaumont, Feigères, Neydens, Présilly)

Trois offres :

- entreprise Rannard Frères
- groupement d'entreprises Megevand / Besson / Rampa TP
- entreprise Giroud-Garampon

Lot n°3 (Chênex, Chevrier, Dingy-en-Vuache, Valleiry, Vulbens)

Trois offres :

- entreprise Rannard Frères
- groupement d'entreprises Rampa TP / Megevand / Besson
- entreprise Giroud-Garampon

Lot n°4 (Jonzier-Epagny, Savigny, Vers, Viry)

Trois offres :

- entreprise Rannard
- groupement d'entreprises Besson/ Megevand / Rampa TP
- entreprise Giroud-Garampon

Monsieur le Président a procédé à l'ouverture des plis contenant les offres et en a enregistré le contenu. Les services de la collectivité ont procédé à une analyse approfondie des offres. Dans le cadre d'une négociation avec les entreprises ayant déposé une offre, M. le Président a convoqué les candidats pour le 08 décembre 2009.

A l'issue de cette négociation, un classement des offres sera réalisé suivant les critères énoncés dans le règlement de la consultation, pour chaque lot.

**Les résultats seront présentés aux membres du Conseil Communautaire
lors de la réunion du 14 décembre 2009**

NOTE

COMPETENCE ASSAINISSEMENT

MARCHE A BONS DE COMMANDE - Curage

JT/CC/091214

Monsieur le Vice-Président rappelle que la Communauté de Communes du Genevois a décidé de créer la Régie d' Assainissement du Genevois à compter du 01 janvier 2010.

A compter de cette date, la collectivité assurera les missions dévolues jusqu'ici à la société Véolia dans le cadre des marchés d'affermage du Service d'assainissement.

Ainsi la Collectivité a lancé un marché à bons de commande pour le curage des réseaux d'eaux usées, des postes de relèvement et des stations d'épuration de la Communauté de Communes du Genevois.

Le marché a été lancé le 23 octobre selon une procédure adaptée (art 144,146 et 169 du code des marchés publics).

La date limite de réception des offres était fixée au 20 novembre 2009 à 12h00 et 4 offres ont été enregistrées dans les délais :

- Entreprise **SCAVI**
- Entreprise **SRA SAVAC (Suez Environnement)**
- Entreprise **SARP(Véolia Propreté)**
- Entreprise **ORTEC Environnement**

Monsieur le Président a procédé à l'ouverture des plis contenant les offres et en a enregistré le contenu. Les services de la collectivité ont procédé à une analyse approfondie des offres.

Suite à cette première analyse, les candidats ont été sollicités pour préciser certains points relatifs à leurs offres. Les précisions demandées doivent être adressées pour la date du lundi 07 décembre 2009.

Un classement des offres sera réalisé suivant les critères énoncés dans le règlement de la consultation et les résultats seront présentés en séance afin de choisir l'offre économiquement la plus avantageuse.

PROJET DE DELIBERATION

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

DECISION MODIFICATIVE N° 2009.08

CC/CC/091214

Pour les travaux d'assainissement transférés au fermier avant le 31.12.2009, la TVA payée fait l'objet d'un remboursement par le fermier. Son montant étant supérieur à celui prévu de 800.000€, il convient de compléter le crédit jusqu'à 1.171.000,00 €.

Par ailleurs, les crédits inscrits aux dotations pour amortissement sont insuffisantes en raison de la prise en compte anticipée du remboursement de TVA par le fermier.

En conséquence, il est proposé de modifier les inscriptions budgétaires ainsi qu'il suit :

. En dépenses :

- augmentation de crédit au compte 2762-041 "créances/transfert de droits à déduction de TVA" pour 371 000 €
- augmentation de crédit au compte 6811-041 "amortissement des immobilisations" pour 39 400,00 €
- diminution de crédit au compte 023 "Virement à section investis." pour 39 400,00 €

. En recettes :

- augmentation de crédit au compte 2762-041 "créances/transfert de droits à déduction de TVA" pour 371 000 €
- augmentation de crédit au compte 21532-21 "réseaux d'assainissement" pour 371 000 €
- augmentation de crédit au compte 281532-041 "Réseaux d'assainissement" pour 39 400,00 €
- diminution de crédit au compte 021 "Virement section fonctionnement" pour 39 400,00 €

FONCTIONNEMENT					
Article - Chapitre	Libellé	DEPENSES		RECETTES	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
6811-041	Dotation aux amortissements		39.400,00		
023	Virement à l'investissement	-39.400,00		0,00	
Sous-Total		-39.400,00	39.400,00	0,00	0,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		0,00		0,00	
INVESTISSEMENT					
Article - Chapitre	Libellé	DEPENSES		RECETTES	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
2762-041	créances/transfert de droits		371.000,00		
1641-16	Emprunts en euros			- 371.000,00	
2762-041	créances/transfert de droits				371.000,00
21532-21	Réseaux d'assainissement				371.000,00
281532-041	Réseaux d'assainissement				39.400,00
021	Virement section fonctionnement			- 39.400,00	
Sous-Total		0,00	371.000,00	- 410.400,00	781.400,00
TOTAL INVESTISSEMENT		371.000,00		371.000,00	

PROJET DE DELIBERATION

ADMINISTRATION - BUDGET GENERAL

**DECISION MODIFICATIVE N° 2009-05
POUR AVANCE DE TRESORERIE A LA REGIE D'ASSAINISSEMENT**

BG/CC/091214

Monsieur le Vice-Président indique qu'il convient de prévoir une avance de trésorerie au budget annexe de la Régie d'assainissement.

En effet, début 2010, le besoin est évalué à 1 200 000 €. Cette avance sera remboursée en plusieurs fois, en fonction de la trésorerie de la Régie.

Monsieur le Vice-Président ajoute que cette avance implique les écritures suivantes en investissement :

. En dépenses :

- compte 27638 - créances sur Régie : 1 200 000 €

. En recettes :

- compte 27638 - remboursement de créances par Régie : 1 200 000 €.

INVESTISSEMENT					
Article – Opération fonction	Libellé	Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
27638-01	Créances sur autres établissements publics		1 200 000 €		
27638-01	Remboursement de créances par autres établissements publics				1 200 000 €
Sous-Total		0,00€	1 200 000 €	0,00 €	1 200 000 €
TOTAL INVESTISSEMENT		1 200 000 €		1 200 000 €	

PROJET DE DELIBERATION

BUDGET LOCATION LOCAUX INDUSTRIELS

DECISION MODIFICATIVE N° 2009.03

BG/CC/091214

Cette décision modificative permet, sous forme d'autorisation spéciale :

- de financer les travaux d'installation électrique pour l'aménagement des sous-sols du Village d'Entreprises.

Il est donc proposé de modifier les inscriptions budgétaires ainsi qu'il suit :

. En dépenses d'investissement :

- Complément de crédit au 2135 "Installations générales" pour 10.000,00 €
- Réduction de crédit au 2317 "Immobilisation reçue mise à disposition" pour 10.000,00 €

INVESTISSEMENT						
			DEPENSES		RECETTES	
Opération- Chapitre	Compte Fonction	Libellé	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
21-	2135-90	Installations générales		10.000,00 €		
23	2317-90	Immobilisations reçues	- 10.000,00 €			
Sous-Total			10.000,00 €	10.000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT			0,00 €		0,00 €	

NOTE

COMPETENCE EAU

GESTION DU RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU DE LA CCG

SV/CC/091214

Monsieur le Vice-Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que la gestion du réseau d'eau communautaire est assurée depuis 2003 par les Services Industriels de Genève (SIG) par le biais d'un marché de prestations de services. Ce marché arrive à échéance fin décembre 2009.

Aussi, la CCG a lancé le 26 octobre 2009 une consultation en procédure adaptée, portant sur la réalisation des prestations suivantes pendant 3 ans :

- 1- astreintes de surveillance et interventions d'urgence (24h/24)
- 2- suivi de la qualité de l'eau
- 3- entretien programmé et réparations des appareils de robinetteries et de fontainerie
- 4- entretien programmé et réparations du matériel de traitement et de pompage
- 5- installations électriques et télésurveillance
- 6- nettoyage des réservoirs
- 7- nettoyage et entretien des ouvrages de génie civil
- 8- rôle de conseil - expertise - communication avec la CCG

La date limite de réception des offres était fixée au vendredi 20 novembre 2009 à 16h00 et 3 offres sont parvenues dans les délais : SIG, Véolia Eau et Alteau.

Les propositions sont en cours d'analyse par le service technique.

Cette analyse permettra de définir les éléments dans le cadre des négociations à mener avec les entreprises.

Le résultat de la procédure sera présenté en séance, afin de choisir l'offre économiquement la plus avantageuse.